

Objet : *LE REGLEMENT DE L'ASSOCIATION POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE*



Comptes rendus

Réunion : Assemblée Générale

Date : le 29 novembre 2011

Lieu : Agen

Personnes présentes :

*M. LEBRETON Hervé, le Président de l'association
Mme LEBRETON Priscilla, la Secrétaire de l'association
Mlle INFANTI Maud, la Trésorière de l'association
M. AUBOYNEAU Jean-Frank, invité*

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1 :

Seuls les membres fondateurs et les membres actifs ont le pouvoir de voter à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 2 :

La cotisation annuelle est fixée à 5€, pour tout les types de membres et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale. Une carte, d'une validité de un an, est alors remise ou envoyée au souscripteur.

ARTICLE 3 :

Le bureau du conseil d'administration est composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

ARTICLE 4 :

Seules les actions respectant en totalité la devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité" pourront être soutenues par l'association.

ARTICLE 5 :

Au bout d'un an, la reconduction de la qualité de membre actif est tacite. Elle peut toutefois être supprimée, sur simple demande écrite de l'intéressé ou par décision de l'Assemblée Générale.

Le règlement intérieur est approuvé par les membres du Bureau lors de l'Assemblée Générale de 29 novembre 2011.

M. LEBRETON Hervé, Le président.
Mme LEBRETON Priscilla, La secrétaire.
Mlle INFANTI Maud, La trésorière.